

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2020

AMÉLIORANT LE SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 3470)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AS170

présenté par

M. Viry

ARTICLE PREMIER

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté de créer une profession médicale intermédiaire est une idée discutée lors du Ségur de la Santé. Elle est pourtant à mi-chemin entre la profession d'infirmier et la profession de médecin.

Il existe bien aujourd'hui des « professionnels intermédiaires » entre les infirmiers et les médecins. Il s'agit de la profession d'infirmière de pratique avancée. Il s'agit pour ces infirmière, formées à BAC+3, d'effectuer deux ans de formation afin de se spécialiser.

Les risques d'illisibilité sont grands. Si une telle profession est créée, elle risque également de créer un déséquilibre dans le système médical, et opposer les différentes catégories de pratique professionnelle hospitalière.

Il serait donc plus opportun de développer la Validation des acquis de l'expérience (VAE) qui permettrait par exemple aux infirmières d'acquérir une spécialité.